

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 20 novembre 2015

■ Présentation du Rapport d'Activité 2014 du Délégué de Service Public pour le parking Blancarde à Marseille – DSP Vinci Park n°07/180

I. Compte rendu technique

Le parking de la Blancarde de 340 places a ouvert ses portes en 2007. Il est géré par la société Vinci Park dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 12 ans.

Le rapport fait état des effectifs suivants : 1 technicien d'exploitation à temps plein (1ETP). Il est encadré par un responsable de district pour 0,03ETP.

En dehors de la présence de personnel, le parking est télé-géré.

Le parc étant récent, peu de travaux de maintenance et de dépannage ont été nécessaires en 2014.

Depuis 2012, 100 places de stationnement sont dédiées à la RTM, et sont utilisées en parc relais RTM (P+R). Au regard du succès que remporte ce nouveau service, 100 nouvelles places complèteront ce dispositif en 2015.

II. Compte rendu financier

1. Tarifs et fréquentation

Conformément au contrat, les tarifs horaires et « abonnés » ont augmenté de respectivement 1,4% et 1,7% en moyenne en 2014.

La fréquentation « horaire » a diminué en moyenne de 4,7% entre 2013 et 2014, atteignant 4 492 véhicules horaires sur l'année, ce qui reste très faible au regard des estimations initiales.

Le ticket moyen horaire poursuit son augmentation régulière depuis l'ouverture du parking et atteint en 2014, 6,58 € soit une augmentation de 4,9 % par rapport à 2013. Ceci est dû principalement à l'augmentation tarifaire.

En 2014, la fréquentation des abonnés est également en régression de 8,6%. Elle s'élève à 148 abonnés en moyenne sur l'année, contre 162 pour l'exercice précédent.

22 places font l'objet de 3 contrats longue durée.

Ainsi, l'augmentation du chiffre d'affaires est uniquement liée à la refacturation de prestations de services (RTM) et non à une augmentation de l'activité, la fréquentation du parc connaissant au contraire une baisse.

2. Economie de la délégation

En 2014, le chiffre d'affaires s'élève à 171 K€, soit une évolution de +17,4% par rapport à 2013. Il est composé à 69% par les recettes abonnements et locations, à 15% par les recettes horaires, et à 16% par les prestations de service. Les recettes horaires et abonnements sont stables entre 2013 et 2014, avec une évolution de respectivement -0,4% et +0,3%. En revanche, les produits inhérents aux prestations de service ont nettement évolué entre 2013 et 2014.

Les produits augmentent de 15,3% par rapport à 2013, principalement par la hausse des prestations de service.

Les charges 2014 s'élèvent à 228 K€. Elles ont augmenté de 5,4% par rapport à 2013 notamment en raison de la hausse des frais de personnel et des amortissements.

En 2014, la redevance totale versée par le délégataire s'élève à 34 K€, soit une hausse de 0,6% par rapport à 2013.

Le résultat 2014 évolue positivement. Ceci résulte d'une augmentation des produits et d'une évolution plus modeste des charges. Cependant, le résultat reste déficitaire à hauteur de 36 K€.

3. Analyse financière

Le quasi triplement de la valeur ajoutée générée par l'activité parking entre 2013 et 2014 est dû à l'effet conjugué d'une forte hausse du chiffre d'affaires induite par les paiements cumulés 2013 et 2014 de l'activité en parc-relais par la RTM et d'une compression de plus de 11% des charges externes d'exploitation.

Cette compression des charges externes d'exploitation s'explique en premier lieu, par l'absence de charges en rénovation au titre de l'année 2014, alors qu'elles s'élevaient à 18 494€ en 2013 et en second lieu, par une baisse de 25% des frais d'entretien, maintenance et réparations.

Le montant des impôts et taxes payés par le délégataire : 23 313 € ne lui permet pas de restaurer sa rentabilité économique en 2014. En effet, même s'il s'améliore de plus de 40% par rapport à 2013, l'excédent brut d'exploitation généré par l'activité du parking reste structurellement négatif : -22 583 €.

Engendrée par une structure de chiffre d'affaires basée à 70% sur des recettes abonnés, les entrées horaires peinent à compenser la faiblesse structurelle du mécanisme de création de valeur ajoutée à l'œuvre, ce qui impacte fortement l'équilibre économique de l'activité déléguée.

III. Qualité du service

En 2014, le nombre de réclamations est stable par rapport à l'année précédente. Une majorité d'entre elles concerne des demandes de renseignements sur le fonctionnement du parking et la souscription d'abonnements.

Le parking Blancarde offre quelques services à la clientèle : prêt de parapluies, radio et application smartphone MyVinciPark, un numéro Azur pour faciliter les relations avec la clientèle.

Le parking propose différents modes de paiements comme le télépéage, carte Total GR et carte bancaire.

IV. Conclusion générale sur la vie du service sur l'exercice 2014

Le résultat net de la délégation est en légère hausse cette année, grâce à l'augmentation de la refacturation de prestations de services. Toutefois, la fréquentation reste très en-deçà des estimations qui avaient été présentées par le délégataire à la signature du contrat.

Ainsi, en dépit de résultats globaux très modestes, l'activité parking Blancarde présente des perspectives à moyen et long terme intéressantes, en raison de l'activité en parc-relais qui a vocation à se développer.

Par conséquent, la délégation de service public ne présente pas de réel risque pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, en termes d'exploitation du service public de stationnement délégué.